

Modes d'EMPLOIS

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU

Fédération Syndicale Unitaire



AU SOMMAIRE DU N° 29

À PÔLE EMPLOI :

- Pôle Emploi va dans le mur!, p. 1 et 3
- Qui songerait à marier son assureur et..., p. 4
- Les métiers impossibles, p. 5
- Des salariés pauvres au service des privés d'emploi!, p. 5
- Violences dans le travail, p. 7
- À Bruno Alcaraz, p. 8
- La nouvelle convention UNEDIC, p. 8
- Solidarité ou individualisme?, p. 9
- Bientôt le printemps, envie de mincir?, p. 10
- L'avenir de l'ADASA, p. 10

SILHOUETTE :

- Non! La lutte des classes n'est pas terminée!, p. 11

ACTUALITÉ :

- Tefi: la chasse aux travailleurs sans-papiers, p. 2
- Mails et une nuit, p. 3
- IRCANTEC: le mauvais coup du Gouvernement, p. 6
- Martinique: « kont la pwofitasyon »!, p. 6
- Viscéral de Rachid Djaïdani, p. 7
- Relances? Qui fait quoi?, p. 11
- Les retraites Américaines et la crise, p. 12

POINT DE VUE :

- Le retour du fils prodigue, p. 9

LA RUBRIQUE À GUY YOTINE :

- AG du MEDEF, p. 4



© Sylvette Uzan-Chomat

ACTEURS DU PRÉSENT, CONSTRUCTEURS DE L'AVENIR

La situation sociale n'est pas rose, c'est le moins que nous puissions dire. Des fins de mois difficiles à boucler, des entreprises qui débauchent, des conditions de travail qui rendent malade, des incertitudes sur la pérennité de la planète, tout concourt à la morosité voire au désespoir.

Pourtant, dans cette période agitée, nous pouvons voir, un peu partout, non pas le repli attendu du 'chacun pour soi', mais des gens qui s'organisent pour résister, lutter et se battre pour dire qu'un autre monde est possible. La mobilisation des Antilles françaises en est un exemple.

Pôle emploi est au cœur de la crise économique et sociale. Nos droits bafoués, nos métiers déqualifiés, notre éthique mise à mal : nous pouvons nous sentir écrasés par la broyeuse sociale qu'est la fusion pilotée par la Direction.

Ces dernières semaines, des licenciés économiques se retrouvent à devoir s'inscrire au chômage alors qu'ils n'ont jamais eu qu'un seul emploi de toute leur vie. Désarmés devant l'inconnu, ils se retrouvent face à des agents déboussolés, et leur angoisse ne peut alors qu'augmenter.

Quelle réponse respectueuse apporter à chacune et à chacun ? Comment accompagner humainement chaque demandeur et ses particularités ? Comment résister à la tentation de l'abattage et du « chiffre à tout prix » ? Ce sont les questions que se posent les salariés du service public de l'emploi. L'essentiel demeure : le ou la sans-emploi est toujours une personne et doit être considérée comme tel(le). Dans ce contexte de grisaille, Modes d'Emplois prend des couleurs et passe de huit à douze pages pour vous informer et vous permettre de prendre du recul. Quand on a le nez dans le guidon, on ne voit pas bien les dangers de la route.

Tout n'est pas joué, loin s'en faut. C'est maintenant ou jamais qu'il faut rompre les isollements. S'informer, débattre, se regrouper pour se défendre. La situation explosive actuelle est aussi un moment pour contraindre les dirigeants, gouvernement, entreprises à revoir leur copie. La Direction doit prendre conscience que Pôle emploi ne peut pas fonctionner sans ses 45 000 agents : faisons-nous entendre, haut et fort. ■

Cati Madec

Pôle Emploi va dans le mur!

Deux formules sur un tableau noir: la première établit qu'une fusion entre deux établissements à forte tradition, structurations originales, charpentées par des dizaines d'années d'histoire institutionnelle, est un exercice risqué. Elle peut connaître des phases successives, passant de hoquets en secousses chaotiques, en grippages, voire à l'échec total.

La deuxième équation est de mettre en relation ce processus complexe avec une crise économique, sociale et politique dont les dernières références comparatives remontent à la grande crise de 1929.

La crise balaye les discours

En prenant un peu de champ, on constate que les lignes dessinées se télescopent et produisent la nouvelle situation que traverse Pôle Emploi. L'irruption de la crise change radicalement la donne.

Il y a moins d'un an, à la Porte Maillot, le colloque de l'encadrement (16/6/08) avait donné à quelques experts économiques l'occasion d'exposer leurs théories et de situer les perspectives et l'utilité du développement de Pôle Emploi. Les doctrines libérales étaient naturellement portées par de solides défenseurs, telle cette commissaire européenne ou cet expert auprès des banques. Ils affirmaient – avec cet humour british, signe désormais de distinction reconnaissable – la nécessité d'une cure d'amaigrissement libérale, un

mal passer... La catastrophe a balayé avec cruauté tous ces discours pavés de certitudes doctrinales.

Cette crise du système capitaliste est sans précédent. Elle part du cœur des États-Unis, puissance encore dominante. Réfutons les explications qui veulent que l'on condamne un méchant capitalisme financier glouton, spéculatif et cannibale par opposition à un capitalisme industriel sain et productif. Il suffit d'observer le fonctionnement des grands groupes industriels pour comprendre que cette analyse ne tient pas la route.

La capacité de la direction de Pôle Emploi de saisir la nature de la crise et surtout ses conséquences sur l'activité directe de l'institution, a été au diapason de l'aveuglement initial du gouvernement. Face à nos interpellations

directes, Christian Charpy nous répondait « qu'il ne fallait pas exagérer et sombrer dans une démarche quelque peu paranoïaque ». Cette réponse entraine en écho direct avec le refus outré de Christine Lagarde bannissant de son vocabulaire le terme récession.

Un million de chômeurs de plus?

La crise est un acide qui met à nu la fusion Sarkozy. L'ensemble du dispositif préprogrammé, pris à contre-pied, vole en éclats. La croissance du nombre de chômeurs en cours présente plusieurs caractéristiques inédites, à commencer par son volume. La déferlante est déjà puissante mais on peut penser que l'épicentre est devant nous, avec des effets terribles au deuxième .../suite en p. 3

TEFI

La chasse aux travailleurs sans-papiers

Un dispositif dangereux vise désormais les travailleurs sans-papiers. Le décret du 11 mai 2007 (nouvel article R.341-6 du code du travail) oblige les employeurs de travailleurs étrangers à transmettre aux préfetures les copies des titres de travail de ces derniers dès l'embauche.

La préfecture est censée vérifier sous 48 heures la validité des titres de séjour, ce qui est impossible en pratique. Sans réponse dans ce délai, l'employeur n'est plus responsable pénalement, mais la préfecture dispose d'un fichier des salariés étrangers hors Union Européenne, suspectés d'avoir de faux papiers et contrôlables à tout moment.

Depuis quelques semaines, des centaines de sans-papiers sont licenciées

Ces salariés étrangers sans-papiers ont pour la majorité d'entre eux des fiches de paie, cotisent aux assurances sociales et payent des impôts depuis des années.

Mais, depuis quelques semaines, des centaines d'entre eux sont licenciés, alors même que le ministère de l'Emploi vient de reconnaître les pénuries de main-d'œuvre dans 150 métiers dits "en tension", réservés aux nouveaux pays entrant de l'UE, les travailleurs venant d'Europe de l'Est!

L'objectif est clair: substituer à des centaines de milliers de travailleurs sans-papiers d'Afrique, d'Asie, ou d'Amérique du Sud, des salariés de l'UE.

Cela entraîne de graves dérives déontologiques dans le service public de l'emploi.

Circulaire Hortefeux

La circulaire Hortefeux du 4 juillet 2007 instaure le contrôle systématique des papiers de tous les étrangers s'inscrivant à l'ANPE, quelques chefs se sont laissés tenter par la délation.

En octobre 2007, dans une agence de Lyon, le directeur a convoqué un conseiller, lui a dit de recevoir dans la matinée un chômeur et de le prévenir dès l'arrivée de l'usager. Motif: ce chômeur est suspecté d'être en situation irrégulière. La police de l'air et des frontières (PAF) l'attendait à la sortie de l'agence. Heureusement, la personne ne s'est pas présentée...

Les agents de Pôle Emploi n'ont pas pour mission de contrôler les papiers des étrangers mais d'aider tous les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de recherche d'emploi ou d'orientation professionnelle.

Contrôles communs avec la PAF

Depuis 2005, l'inspection du travail est soumise aux mêmes pressions avec les contrôles "conjointes" avec la PAF. Le but de ces contrôles est l'expulsion rapide des sans-papiers, et non la répression des employeurs indécents ou le respect des droits des travailleurs étrangers. Or, en droit du travail, un sans-papiers reste un salarié: il a des droits.

Nous refusons ces contrôles communs, et nous renouvelons (au niveau intersyndical) un préavis de grève permanente depuis septembre 2005, pour protéger les agents qui seraient mis "sous pression" ou "réquisitionnés" par la justice dans le cadre d'opérations de traque des sans-papiers.

Ces lois, décrets, circulaires sont contraires à notre éthique, notre déontologie et ont des relents des pires périodes de notre histoire. C'est pourquoi nous avons participé à la création du Réseau emploi formation insertion. Sur le modèle de l'Éducation sans frontières, le Refi collecte les soutiens sur un blog. (voir <http://refi.over-blog.org/>).

L'immigration jetable crée du racisme et une exploitation accrue en mettant en concurrence les travailleurs .../ suite en p. 3

BOOSTEZ

VOS CHANCES DE RÉUSSITE !

11,90 €

prix public unitaire

FICHES PRÉPA EXPRESS

Tempo concours
Vuibert ADMINISTRATIFS

En librairie le 30 avril 2009



des compléments **GRATUITS** en ligne

QCM autocorrectifs - feuilletages - podcasts - conseils et astuces ...

www.tempo-concours.fr

et encore...



4 titres à paraître le 30 juin 2009

www.vuibert.fr

Mails et une nuit

Nous sommes fous, disiez-vous, un raz-de-marée, un tsunami, enfin on nous entend, vous disiez merci aussi, merci d'être là à tous ceux qui y étaient, vous étiez, nous étions presque 500, quelle folie ! Les uns disaient la tristesse, les autres disaient la colère et citaient des auteurs célèbres pour enraciner le désir de résistance, mais de se retrouver tous là, quelle chance, quel bonheur, quelle force ! Et cette folle nuit avec les quizz, les chansons, vos poèmes et les filets garnis et l'attraction irrésistible exercée auprès de ceux qui venaient et avouaient, candides, je ne fais jamais de réponse à tous, mais aujourd'hui... Parmi ceux-ci, l'un apportant en cadeau « A l'ANPE » chanté par les Charlots, tel autre nous invitant sur son blog, les portes étaient ouvertes, les invitations généreuses, il fallait bien sûr faire venir les copains des Assedic, et aussi ceux de l'AFPA. Pour les naïfs qui demandaient leur retrait de la liste, la procédure s'annonçait longue et difficile, on ligotait le barde à un arbre et on faisait rôti le sanglier (ou le méchoui). C'est ainsi que très joyeusement, par cette occupation électronique, nous inaugurons ensemble Pôle emploi, pardon Grolle emploi. ■



suite de p.1

trimestre. La première vague d'inscriptions a touché les chômeurs qui ont fait les frais des premières mesures d'ajustement, à savoir les intérimaires et les précaires. Maintenant on passe à des plans massifs de suppression d'emplois frappant directement le noyau dur des salariés des secteurs industriels et des services. L'autre spécificité est liée à la durée d'expérience professionnelle de ceux qui sont jetés à la rue : dix, vingt, trente ans d'appartenance au même secteur, avec les qualifications professionnelles maison.

Il ne s'agit plus pour Pôle Emploi de la gestion de masse des précarités, comme dans les périodes antérieures. Il est désormais possible d'envisager le chiffre effarant d'un million de chômeurs supplémentaires pour la fin de l'année.

À quoi sert Pôle Emploi ?

En fonction de ces analyses, nous avons dès l'automne élaboré des éléments d'alternatives et pris des initiatives à dimension intersyndicale, concrétisés par des batailles structurées autour du refus de la fusion à marche forcée, avec des exigences portant sur les augmentations salariales, les effectifs supplémentaires et l'amélioration des conditions de travail.

Trois conflits ont exprimé la résistance du personnel sur le terrain propre de l'institution, le 1er décembre 2008, le 5 et le 8 janvier 2009, et deux dans une dimension interprofessionnelle avec un fort contenu Pôle Emploi (29/1 et 19/3/09). Dans le même temps nous avons dessiné un véritable contre-plan en exigeant un moratoire sur le déploiement et la mise en place de la fusion, avec la nécessité absolue d'un plan d'urgence !

La question de fond aujourd'hui posée dans la crise est : à quoi sert Pôle Emploi ? Immédiatement suivie de : quelle est son utilité sociale ?

Tout le dispositif initialement prévu, frappé par la crise, a explosé en plein vol. La loi du 13/2/08, ainsi que la convention tripartite, textes fondateurs de l'activité générale sont en miettes. Nous y reviendrons.

L'élaboration d'une alternative – ce que devrait faire un service public de l'emploi digne de ce nom – implique de proposer d'autres mesures pour l'emploi. Elles doivent être adossées à un plan plus général visant à réorienter et remodeler l'ensemble de l'économie. Lutter contre le chômage passe par la création de centaines de milliers d'emplois, mais pas n'importe lesquels.

Avec une planète au bord du gouffre, une autre croissance est nécessaire, écologiquement maîtrisée et dessinée selon les besoins définis et contrôlés par les citoyens et les populations, en commençant par la réhabilitation des services publics et le blocage de toutes les suppressions d'emplois publics.

Les plans sociaux se multiplient avec leurs dramatiques conséquences humaines et sociales. Non seulement le contrôle des fonds publics doit être initié, mais les comités d'entreprises doivent pouvoir exercer leur droit de veto sur les licenciements.

Retour en arrière

La nouvelle convention UNEDIC, à peine signée par les patrons et la seule CFDT (avec la complicité de la CGC), est déjà obsolète avant son entrée en application au mois d'avril. Les jeunes sont toujours exclus de l'indemnisation pour la plupart et les chômeurs ayant les plus longues durées de cotisation (c'est-à-dire ceux qui vont s'inscrire maintenant) verront leur durée d'indemnisation diminuée. Les stratégies patronales ont structuré leurs axes de négociation autour du principe des baisses de cotisations patronales puisque le régime UNEDIC pouvait être bénéficiaire à l'été.

Lors du choc pétrolier de 1974, en fonction d'autres rapports de force, pour pallier les suppressions massives d'emploi, avait été créée une allocation chômage spécifique adaptée à la situation : l'allocation supplémentaire d'attente (ASA). Elle permettait de recevoir 90 % de son salaire antérieur avec un dispositif de formation professionnelle rémunéré à 110 % du net pendant un an. C'est ce type de mesure qu'il faut envisager, assortissant niveau d'indemnisation du chômage correct, formation professionnelle rémunérée qualifiante ou diplômante. L'idée d'une sécurité sociale professionnelle maintenant un continuum de droits et de rémunération est à travailler...

Un plan d'urgence est inéluctable

La fusion est en elle-même un exercice de mise sous tension violente des structures, des réseaux, du personnel, mais dans cette conjoncture, elle est irréalisable.

La Direction a réagi par deux attitudes. Les délais, les mises en place doivent être tenus coûte que coûte. L'essentiel est dans l'affichage politique : Pôle Emploi étant une réforme centrale du programme du Président. Le Directeur Général est soumis à une pression directe de l'Élysée, du conseiller social, et la « culture du résultat » chère à Sarkozy laisse peu d'échappatoire. Donc Pôle Emploi est créé, les sites mixtes sont programmés, les personnels partent en formation, les plateformes téléphoniques sont généralisées...

La réplique syndicale partant d'une analyse sérieuse de la situation, exige un moratoire. L'unanimité syndicale est à souligner, incluant les syndicats partisans de la fusion.

La Direction est victime d'un syndrome compulsif et cherche à passer en force un calendrier, rythmé dans le cadre des CCE et Comités d'établissement. Elle va jusqu'à menacer de poursuites devant les tribunaux les instances du personnel qui refusent de se laisser faire.

Par ailleurs, nous avons très tôt formulé la nécessité d'un plan d'urgence recalant l'ensemble de l'activité professionnelle en fonction des nécessités de la période, puisque l'ensemble des dispositifs initialement prévus est disloqué par la crise. La convention tripartite (État, UNEDIC, Pôle Emploi) est en lambeaux même si sa programmation jusqu'en 2011 peut présenter la possibilité de nouvelles évolutions conjoncturelles. La récession est profonde et durable et la perspective de recueillir par exemple 4 500 000 offres en 2011 paraît hallucinante.

Il faut donc réviser la convention tripartite dans son ensemble, ainsi que le budget. L'abrogation des textes sur le contrôle des chômeurs (loi du 1/8/08 ; décret du 13/10/08) dont l'offre raisonnable d'emploi entre également dans les urgences, à l'heure où le nombre d'offres recueillies a chuté de 30 %. La circulaire Hortefeux et toutes les mesures de contrôle sont proprement indécentes. Nous appelons tous les personnels à refuser de se transformer en auxiliaires de police et à entrer en désobéissance civile lorsqu'on veut leur imposer de tels actes.

Panique à bord !

Un plan général de réaménagement des relations avec les publics doit être organisé comprenant la suspension du 39 49 et le retour du droit à être reçu personnellement pour tout chômeur, quelle que soit sa situation. Les forces de prospection – équipes spécialisées – dédiées à la prospection doivent être abandonnées. La polyvalence au rabais et déqualifiante dans le cadre du référent unique, doit être mise de côté. Chaque professionnel doit conserver son expertise et son métier, ainsi les déstabilisations individuelles et la remise en cause de la qualité de service pour les usagers seront interdits.

Le plan d'urgence a le mérite de la cohérence et repositionne avec ambition les tâches du Service Public de l'Emploi. Nous avons avancé nos propositions détaillées allant jusqu'à la préconisation de



la construction d'une mission de synthèse chargée, nationalement et en régions, du repositionnement de l'activité. La Direction Générale a répliqué par une fin de non recevoir, mais dans le même temps elle a procédé par petites touches et mesurées à une série de rectificatifs. Le dernier en date vient aujourd'hui même d'être annoncé par Sarkozy à Châtelleraut : 1 840 renforts en effectifs vont être recrutés.

Il souffle comme un vent de panique dans les allées d'un pouvoir qui écope de toutes parts. Cette annonce est le produit différé des mobilisations du personnel (pour certains cinq jours de grève !) et une tentative de micro-réponse face au volume effrayant de montée du chômage. À Pôle Emploi, cela ne suffit pas : c'est près de 60 000 salariés que doit totaliser l'Établissement pour faire face aux déferlantes annoncées.

Le malaise et la souffrance du personnel grandissent. Pleurs en réunion ou devant les écrans, consommation d'antidépresseurs, jusqu'aux suicides. Nous sommes en état d'alerte sociale.

Un front intersyndical reconstitué

Cette période se caractérise par la révolte, la combativité, l'exaspération sociale qui se répandent dans le pays : usines occupées, séquestrations...

C'est un signe car, dans toute l'histoire sociale en général, quand une récession aussi lourde frappait, ce sont les réflexes de peur, d'isolement, de nuques baissées et de têtes rentrées dans les épaules qui dominaient.

La situation est tellement dégradée que le front intersyndical (même à la veille d'élections professionnelles internes) s'est reconstitué.

La séquence précédente a été difficile, la Direction a manœuvré en jouant sur la division syndicale. Des accords ont été signés, mais le DG RH chef d'orchestre brutal et peu regardant quant aux méthodes, après trois petits tours à l'essai, s'en est allé...

Dans cette crise, le Service Public est une idée nouvelle. Pôle Emploi, bien mal parti, ferait bien de s'en souvenir. En tout cas le personnel et ses syndicats sauront inlassablement le lui rappeler. ■

Noël Daucé

suite de P.2

européens et ceux des pays tiers, dont les droits humains sont encore restreints par la loi Hortefeux du 20 novembre 2007 en matière de regroupement familial, de mariages mixtes, de droit d'asile fabriquant par milliers des travailleurs sans-papiers.

Injuste socialement, juridiquement arbitraire et économiquement irréaliste

Notre pays ne peut se passer de ces salariés dans le BTP, le nettoyage, la restauration, l'aide à la personne, et autres secteurs. Plutôt que de nier la réalité, ce gouvernement

devrait – comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce – régulariser les sans-papiers qui participent tous les jours à notre économie.

En attendant, les agents du service public du travail et de l'emploi doivent tenir bon pour défendre des règles éthiques non négociables. Sinon, si ces agents acceptaient un rôle de supplétifs de la police, c'est la confiance des usagers, salariés et chômeurs, dans un service public à vocation sociale qu'ils trahiraient. ■

Pierre Meriaux,
inspecteur du travail à Grenoble,
Secrétaire national du SNU-TEF (FSU).



MEDEF

AG du MEDEF : Enfin des nouvelles réjouissantes pour Pôle Emploi !

La fusion, chacun le sait, ne va pas sans difficultés : des syndicats rétrogrades, arc-boutés sur les sinistres avantages acquis de sinistre mémoire, des tracasseries administratives qui empêchent de remettre au travail 30 000 agents de l'ex-ANPE, dont on connaît l'incompétence légendaire pour remettre les chômeurs au travail, sans compter les 14 000 agents de l'ex-ASSEDICS qui ne veulent pas renoncer à leurs scandaleux avantages sociaux. De plus, les problèmes immobiliers, informatiques et mobiliers s'accumulent, ralentissant la marche triomphale vers une fusion acclamée par les forces vives de la nation. Heureusement, il y a parfois de bonnes nouvelles. Et, pour une fois, elles viennent du MEDEF. Jugez-en...

Virer les salariés plus vite et moins cher

Lors de l'assemblée générale du MEDEF, Mme Parisot a eu une nouvelle idée géniale : assouplir les licenciements économiques. Les patrons, réunis au théâtre Mogador à Paris nous ont réservé une bonne surprise. Laurence Parisot exige de Nicolas Sarkozy d'inclure dans l'agenda des négociations sociales de 2009 une réforme du licenciement économique. La patronne des patrons espère pouvoir rendre les licenciements économiques plus rapides et les sécuriser juridiquement pour réduire le nombre de recours aux prud'hommes.

Mme Parisot souhaite à terme une modification de la définition même du licenciement économique afin de laisser la possibilité aux entreprises de licencier avant même d'être en difficulté financière dans le but de préserver la compétitivité. Concrètement, le MEDEF propose la création de deux nouveaux contrats de travail uniques, qui se substitueraient aux délégués CDD et CDI : le contrat "Ta Gueule" et le contrat "Casse-toi".

Pour les organisations syndicales passées, ce discours pourrait avoir valeur de déclaration de guerre en ces temps de crise. En trois mois, le nombre de nouveaux chômeurs après un licenciement économique a déjà grimpé de 16 %. Et de nombreux plans sociaux sont encore en gestation.

Des années de commandes en perspectives pour pôle emploi !

En revanche, les autorités tutélaires de pôle emploi, la nouvelle institution issue de la fusion de l'ANPE et des ASSEDICS se sont déclarées fortement intéressées par cette proposition : "la perspective de nouvelles parts de marché, offerte par les propositions du MEDEF assurerait un bon départ à Pôle Emploi. Si la baisse du nombre de chômeurs, constante depuis 2 ans devait perdurer, l'entreprise Pôle Emploi serait elle-même en danger et contrainte de licencier préventivement".

Avec cette proposition novatrice du MEDEF, les agents de Pôle Emploi sont assurés de la perspective de nombreuses années de travail. Qui va s'en plaindre ? ■

Guy Yotine

« Qui songerait à marier son assureur et son garagiste ? »

Trois agents de l'ex-Anpe, militants au syndicat national unitaire travail emploi formation insertion (Snu-Tefi) expliquent, au travers d'un manifeste rédigé au cœur d'une semaine sociale agitée, les tenants et les aboutissants de la création d'un pôle emploi regroupant les services de l'Anpe et de l'Assedic.

Après Pôle Emploi ?

Pôle emploi est voué à la disparition ! En effet, la nouvelle institution a été construite dans la précipitation. Bâtie sur des fondations pourries, elle n'est qu'une coquille vide, aucune évolution des fonctions n'ayant été anticipée. Les usagers et les citoyens éclairés, condamneront, soyons-en certains, une telle aberration dès que la façade se lézardera.

Les mots d'ordre communs de nos dernières grèves (salaires, conditions de travail, effectifs et retrait des services les plus déshumanisants, comme les plateformes téléphoniques payantes), ne reflètent qu'une partie de nos motivations, généralement méconnues des usagers et citoyens, faute de relais d'information fiables. Nous profitons de cette tribune pour informer les citoyens, tous concernés par la façon dont notre société conçoit l'accompagnement des chômeurs, (notamment en période de chômage de masse) et des actifs au cours de leur carrière professionnelle.

Rappelons que le SNU (avec d'autres syndicats) avait déjà lutté contre la fusion avant qu'elle ne soit votée par le Parlement et cela sans que cette prise de position initiale puisse être interprétée comme une défense du fonctionnement de l'ex-ANPE telle qu'elle était déjà vécue douloureusement par nombre d'agents et d'usagers ! Quelles en étaient les raisons et quelles sont aujourd'hui les illustrations de ces raisons, malheureusement bien concrètes, dans le projet de fonctionnement de Pôle emploi ?

Des conflits d'intérêts en toile de fond

Pôle Emploi inscrit son fonctionnement dans des conflits d'intérêts évidents. Pour prendre une image qui parle à tous : qui songerait à marier son assureur et son garagiste ? On peut y trouver des avantages : un seul interlocuteur, du temps gagné, moins de paperasserie inutile.

Pourtant, chacun pressent que cette collusion a une faible probabilité de se faire à l'avantage du « client ». Mais Pôle emploi va plus loin encore : assureur et garagiste seront ici une seule et même personne ! L'Assedic était un organisme d'assurance chômage, l'Anpe assurait le conseil à l'emploi. Au sein de Pôle emploi, le "conseiller personnel/liquidateur", après une formation bâclée, veille à tout. Au-delà, la relation de conseil – qui doit en principe être fondée sur la confiance – ne peut tout simplement pas exister dans ce contexte où la fonction du conseiller/liquidateur revient essentiellement à traquer les sacro-saintes fraudes.

Le bâton de l'offre raisonnable d'emploi

Pôle emploi est un instrument d'aggravation des injustices sociales. Prenons simplement l'exemple de l'offre raisonnable d'emploi (désignée ORE, par antiphrase phonétique). Le demandeur d'emploi, astreint au "suivi mensuel personnalisé", une fois son "projet personnalisé d'accès à l'emploi" défini – précisant notamment un métier, un salaire, une zone de mobilité géographique – verra ses exigences salariales actualisées, c'est-à-dire diminuées, au fil de sa durée d'inscription. Il sera dès lors tenu d'accepter toute offre correspondant à des critères revus à la baisse.

C'est un système mécanique et injuste. Mécanique, parce qu'il s'oppose à l'indispensable personnalisation du conseil. Injuste car, de fait, il supprime la possibilité d'utiliser l'assurance chômage comme outil de négociation salariale. L'allocation de retour à l'emploi permettait, au demandeur d'emploi, de tenir le coup, jusqu'à ce qu'une proposition d'emploi honnête lui soit faite.

Lorsque l'on connaît la dégradation constante des niveaux de salaires en France depuis 30 ans, la suppression de cette ultime protection fait peur ! Mais le pire est encore à venir : cette pression à la baisse sur les salaires se fera préférentiellement sur les bas salaires. En effet, les offres d'emploi mal payées étant considérablement plus nombreuses, c'est le plus souvent dans ce cas que la pression pourra le mieux s'exercer. Le phénomène des travailleurs pauvres va s'amplifier.

Les services à distance nous rapprochent de nos clients !

Pôle emploi entraîne une dégradation structurelle des services aux usagers. Outre les évolutions précédemment décrites et peu ragoûtantes pour nombre de professionnels du conseil et de l'insertion, Pôle emploi signe la généralisation des services "multicanaux".

Quel usager ne s'est pas plaint de ne jamais pouvoir joindre un technicien Assedic ? Ou de ne pouvoir joindre directement son conseiller ANPE ? Le "multi canal" c'est le maximum de services à distance : Internet, plateforme téléphonique. Il n'y a plus de service immédiat : l'agent d'accueil ne peut évidemment plus traiter la moindre question, une fois les flux d'usagers Assedic/ANPE également "fusionnés", nombre de ces derniers ne savent pas utiliser seuls Internet.

De plus, la généralisation de la reconnaissance vocale pour l'orientation des appels, pose déjà problème pour les usagers ayant un accent... d'origine étrangère notamment. Devront-ils saisir la HALDE à ce sujet ? Plus gravement, peut-être, la déshumanisation du service public par la mise à distance des usagers est extrêmement préoccupante pour l'évolution de notre société. Les "conseillers/liquidateurs" détachés des usagers et poussés à faire du placement au rabais par tous les moyens possibles, au nom de la performance, risquent de glisser vers l'abus de pouvoir ? N'était-ce pas déjà parfois le cas sans tous ces dispositifs ?

Big Brother veille au grain...

Autre point : le contrôle d'identité et l'obligation de délation des personnes en situation "irrégulière" faite aux agents étaient jusqu'ici inconnus au sein de l'Anpe (bien qu'il y ait eu une première tentative du gouvernement en août 2007 de les y contraindre). Combien d'agents accepteront de se compromettre à agir de la sorte contre l'idée même de service public et contre leur dignité d'être humain ?

Pour les usagers, la dégradation du service est frappante. Pour les conseillers à l'emploi c'est la disparition programmée de leur métier et de leurs compétences (déjà bien compromises par la course aux chiffres). Pour tous, en ces temps de crise historique, l'avenir s'annonce bien sombre.

L'amélioration du service, alibi du contrôle social !

La propagande gouvernementale, relayée complaisamment par des médias curieusement peu critiques, dit : "simplification avec un interlocuteur unique et un guichet unique, harmonisation des aides et amélioration du service". Le guichet unique et l'harmonisation des aides ne nécessitent pas la fusion : le premier a d'ailleurs été mis en place avant celle-ci. Il va à l'avenir, dans un souci de rationalisation, aller de pair avec une réduction du nombre des points d'implantation (déjà insuffisamment proches de la population).

L'harmonisation des aides est une décision politique complètement indépendante de la fusion. De plus, ces aides harmonisées cachent opportunément la question moins consensuelle, mais d'une portée politique plus profonde de la généralisation et du montant des revenus de substitution (notamment pour les personnes n'ayant pas suffisamment cotisé...).

Même en raisonnant en deçà de la question de justice sociale à laquelle elle est associée, n'était-elle pas au fondement même de la grande idée de "flexisécurité" ? Quant aux avantages d'un interlocuteur unique et de "l'amélioration du service"... les lecteurs désormais mieux informés et les usagers seront juges au procès social de Pôle emploi... ■

Fabienne Cornette, Yann Derobert, Véronique Legrand
Pour le Snu TEFI Loiret

Les métiers impossibles

Contradictions entre les lois qui régissent notre activité, contradictions entre les missions et les moyens, contradictions entre les missions et l'organisation, contradictions entre les prescriptions et le contrôle de notre activité... Si les métiers de Pôle emploi devaient être aujourd'hui définis, ils seraient simplement qualifiés de « métiers impossibles ».

Peut-on rendre des services personnalisés avec des outils standardisés ?

Projet personnalisé d'accès à l'emploi, suivi mensuel personnalisé, conseiller référent : les discours politiques et organisationnels font croire aux usagers que le service s'adaptera à eux. Mais toute l'organisation est faite pour que la relation soit la plus impersonnelle possible. On nous demande de recevoir à des rythmes, dans des temps uniformes de plus en plus brefs, des personnes très différentes, avec des demandes de divers niveaux de complexité, d'avoir avec elles des entretiens minutés par téléphone ou en face à face, d'utiliser des outils paramétrés incapables de tenir compte de la multiplicité des situations (BPP, MMT, logiciels de définition de parcours, SIMUL-CALCUL, 39-49...).

Peut-on faire face à un chômage qui augmente avec des effectifs qui ne bougent pas ?

« Nous devons pouvoir affecter un conseiller au service de trente demandeurs d'emploi pour ceux d'entre eux qui requièrent un accompagnement renforcé » promettait Christine Lagarde, lorsqu'elle parlait de la fusion à venir, le 19 novembre 2007.

Oui, mais en février 2009, en un an, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucun emploi et tenus à des actes positifs de recherche d'emploi, a augmenté de 19 %. 50 000 demandes d'indemnisation sont en souffrance, des projets personnalisés sont établis en réunion collective... Le plan d'urgence proposé par le

SNU, ferait passer à 60 000 agents, l'effectif de Pôle emploi, soit à ce qu'il aurait dû être, selon le sénateur Serge Dassault, avant l'explosion de la crise.

Peut-on « développer une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications » si notre travail est déqualifié ?

La loi du 13 février 2008 donne mission à Pôle Emploi de développer cette expertise. Et la nouvelle convention collective devrait « offrir aux agents des conditions de déroulement de carrières motivantes » disait Christine Lagarde dans le même discours. Mais l'accord transitoire sur les ressources humaines, signé le 23 décembre, prévoit le recrutement des nouveaux conseillers à un coefficient signifiant une forte déqualification de notre travail. Tout laisse penser à l'organisation d'un gigantesque gâchis de compétences : organisation des PST et de leurs réponses standardisées, totale incertitude sur leur avenir professionnel des agents de la filière appui et d'une partie de l'encadrement opérationnel, déstabilisation des personnels, sentiment de précarité, dépendance de choix arbitraires...

Peut-on en faire toujours plus en émettant notre activité sur plusieurs sites ?

Sur certaines villes, les conseillers devront courir entre le site de réception des demandeurs d'emploi, la plateforme de service téléphonique situé à une autre adresse et le secteur de prospections. Peut-on, sans risques psychosociaux aggravés,

continuer à conjuguer ainsi intensification du travail et éclatement des lieux d'activité ?

Peut-on lutter contre la discrimination à l'embauche sans moyen réglementaire ?

La loi du 13 février 2008 donne mission à Pôle emploi de « participer activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle ». La loi « droits et devoirs des demandeurs d'emploi » supprime progressivement la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs de plus de 57 ans. Mais peut-on contraindre ces seniors à rechercher un emploi sans pouvoir contraindre les entreprises à les embaucher ?

Peut-on lutter contre la discrimination en utilisant des outils qui provoquent eux-mêmes des discriminations ?

L'accès aux services par le 39-49 défavorise les demandeurs d'emploi qui ont des accents prononcés, ceux qui ont des difficultés d'élocution, ceux qui comprennent mal le français.

Peut-on lutter pour l'égalité professionnelle si les publics discriminés le sont doublement ?

Au mépris de l'article L1132-1 du code du travail, les entreprises, dans une relative impunité, discriminent étrangers ou supposés tels, handicapés, femmes, habitants de certains quartiers... La loi « droits et devoirs des demandeurs d'emploi » prévoit

qu'en fonction de son ancienneté au chômage, le demandeur devra accepter une offre avec un salaire au rabais. Ce sera la double peine de tous ceux que les entreprises laissent plus longtemps de côté. Le RSA laissera les mêmes dans la pauvreté !

Et encore :

Peut-on « aider à la sécurisation des parcours professionnels » (loi du 13 février 2008) en contraignant les demandeurs d'emploi à reprendre un emploi au plus vite, quelle que soit la durée de l'emploi ?

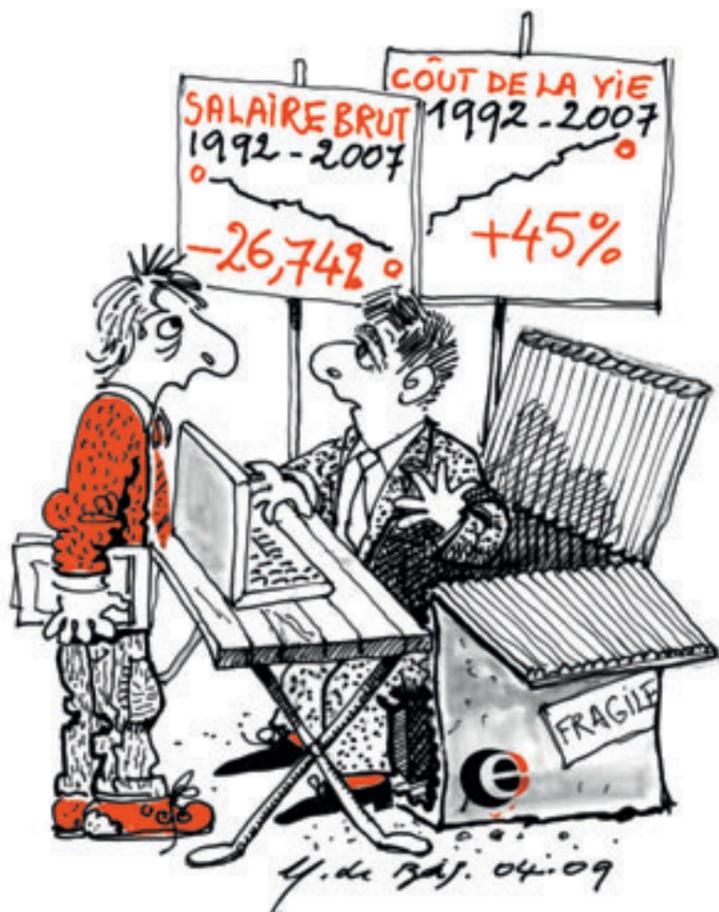
Peut-on à la fois contrôler, sanctionner et construire la relation de confiance nécessaire au suivi du demandeur d'emploi ?

Peut-on gérer la contradiction entre la mission qui donne le sens du métier et l'objectif opérationnel chiffré sur lequel on est contrôlé ?

Avec le partenariat du Conseil régional Île de France, des collègues issus des ex-RAC et des ex-ANPE, et des demandeurs d'emploi participeront à une recherche action afin de définir le métier socialement utile tel qu'il devrait exister. Cette action pourra s'étendre à d'autres régions intéressées. Demain, dans la négociation de la convention collective, nous négocierons les qualifications, les formations, les temps de travail. Demain dans les comités d'établissement, dans les CHS-CT, nous traiterons des conditions de travail, des organisations... Mettons nos métiers, nos valeurs et le sens du travail au cœur de ces négociations ! Ne les laissons pas nous rendre le travail impossible ! ■

Sylvette Uzan-Chomat

Pôle emploi ? Des salariés pauvres au service des privés d'emploi !



Des salaires au rabais

Il a un an, l'un d'entre-nous s'était intéressé de près à l'évolution des salaires à l'ANPE. Il a comparé deux fiches de paie, l'une de 1992 et l'autre de 2007, correspondant, à fonctions égales et indices proches (à 4 points d'indice près).

Ce comparatif entre ce que perçoit un collègue à l'indice 379 en 2007 par rapport à un collègue à l'indice le plus proche de 1992, soit 375, est accablant.

Salaires brut de 1992 : 1 481 € - salaire brut de 2007 : 1 877 € - différence : 396 € soit 26,74 %. Or, entre ces deux dates, le coût de la vie a augmenté d'environ 45 % - source INSEE. Si les augmentations avaient suivi l'évolution de l'inflation, le conseiller 2007 devrait gagner non pas 1 877 € mais environ 2 145 €. Le conseiller de 2007 a donc un salaire moindre que son collègue de 1992. La perte est de près de 20 % ! Et elle ne sera pas comblée par l'aumône de 500 euros octroyée par la DG.

Nous suggérons à nos collègues, ex-ASSEDIC de se livrer au même exercice. Leurs conclusions ne devraient pas être très différentes des nôtres.

Des effectifs très insuffisants

L'ANPE + les ASSEDICS, ça fait 44 000 agents, impressionnant, non ? Sauf que Pôle Emploi assure la continuation des missions des deux anciennes institutions, donc la masse de travail ne diminue pas. Le retard récurrent dans le traitement des dossiers des allocataires ou l'impossible gestion des portefeuilles de suivi mensuel sont des preuves évidentes d'effectifs sous dimensionnés. De plus, il faudra s'occuper des bénéficiaires du RMI, du RSA, des seniors qui ne bénéficieront plus de la dispense

de recherche d'emploi. La DG veut augmenter la part de marché sur les recrutements. La masse de travail s'accroît.

Enfin, cerise sur le gâteau, il faudra accueillir, suivre, conseiller les 282 000 chômeurs de plus, prévus par l'UNEDIC - dans le meilleur des cas, quand Jacques Attali, bien plus pessimiste en prévoit 3 millions pour la fin de l'année - et tout ça à effectif constant. Les 90 000 nouveaux « clients » accueillis en janvier donnent plutôt raison à l'ancien conseiller de Mitterrand.

Des conditions de travail qui se dégradent lentement mais sûrement

La pression des normes, procédures, certifications et autres contrôles qualité, la dictature par les chiffres tendent, d'une part, les relations entre la hiérarchie et les autres salariés et, d'autre part, entre ces derniers. La législation, la réglementation changent sans cesse, les projets de la DG arrivent en avalanche dans les unités. La taille des portefeuilles rend impossible un service de qualité. Le retard est permanent dans le traitement des dossiers d'indemnisation. Nos locaux sont, dans de nombreux cas, inadaptés à nos missions. Dans certains sites, des agents ne disposent même pas de poste de travail à l'ouverture, le matin.

L'informatique, bien loin de nous aider, nous complique le travail. La paperasserie est envahissante. Un signe qui ne trompe pas : de nombreux collègues que l'on n'entendait jamais, qui ne se plaignaient jamais commencent à se révolter lors des réunions de service. Salaires, effectifs et conditions de travail seront au cœur des négociations. La mobilisation de tous sera inéluctable si nous voulons que ça change. ■

Claude Cherblanc

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

IRCANTEC le mauvais coup du Gouvernement

Nous avons parlé, il y a quelque temps, des intentions du gouvernement qui cherchait à remettre en cause la gestion de l'IRCANTEC, au motif : « trop bonne gestion ». En effet, le rendement est très supérieur au régime privé de l'ARCO... Insupportable !

Comme à son habitude, le gouvernement a pratiqué le chantage à la disparition de ce régime, menacé de fusion avec l'ARCO puis fait avaliser sa réforme par les syndicats habitués à signer.

Première modification

La gouvernance est modifiée par l'élargissement du conseil d'administration aux représentants des Maires, de la fonction hospitalière, d'experts nommés par le gouvernement qui auront droit de vote : c'est donc la fin du paritarisme. Et pour mieux surveiller le conseil d'administration, un conseil de tutelle est créé, composé exclusivement de représentants du gouvernement.

Deuxième modification

Sous couvert de garantir l'équilibre financier, le gouvernement a imposé une augmentation entre 2011 et 2017 de la valeur d'achat du point de retraite. Les cotisations en tranche A passeront de 5,63 % à 7,00 %. La tranche B de 17,50 % à 19,50 %. Et pour faire bonne mesure, le gouvernement impose la baisse du rendement, c'est-à-dire, le montant de la pension passera de 12,09 % à 7,75 % d'ici 2017. Excusez du peu... C'est donc une perte de 30 % des pensions qui se profile à l'horizon !

Ce qui est étonnant dans cette histoire, c'est l'argument du gouvernement qui souhaite garantir l'équilibre financier du régime alors que celui-ci est largement excédentaire : plusieurs milliards de réserve et des résultats positifs, ces dernières années.

Seule bonne nouvelle

Les pensions actuellement versées ne seront pas modifiées, heureusement... et merci. La FSU a refusé de rentrer dans cette logique, tant la manipulation était grossière. Elle a quitté la séance manifestant ainsi son hostilité à une réforme que rien ne justifie, mais qui entre dans la logique de notre président ex-candidat du pouvoir d'achat de réduire les pensions des retraités qui ne bénéficient pas de parachutes dorés...

L'inflation ne sera pas rattrapée

Rappelons ici que les pensions des retraités sont loin de suivre l'augmentation du coût de la vie puisqu'en 2008, l'augmentation des pensions a été de 1,1 % au 1er janvier avec un coup de pouce de 0,2 % en septembre, l'inflation étant de 2,8 %

Pour 2009, le gouvernement a décidé de reporter l'augmentation de 2 % au 1er Avril, alors qu'il faudrait 3,5 % pour rattraper la perte du pouvoir d'achat sur les deux dernières années. ■

Ernest Guihur, André Momein



une mobilisation exemplaire ▲

Martinique : mobilisation historique « kont la pwofitasyon » !

Cet hiver, la colère des Antilles françaises a explosé. Après la Guadeloupe, mobilisée autour du LKP – Liyannaj Kont Pwofitasyon - la Martinique est entrée dans la danse. Nos camarades de la CDMT Confédération Démocratique Martiniquaise du Travail nous content ces 38 jours de mobilisation...

Du jamais vu depuis 1848

Tous ces événements se sont déroulés sur un fond de crise économique et sociale sans précédent : des milliers de licenciements, des étudiants qui reviennent au pays bardés de diplômes pour se retrouver Rmistes, le tourisme qui s'effondre parce que les rapaces libéraux s'en mettent plein les poches.

L'adage s'est vérifié : « qui sème la misère récolte la colère ». Face à la vie chère, ce jeudi 5 février 2009, l'exaspération jette dans la rue des milliers de Martiniquais. On pourrait dire les Martiniquaises car les manifestants étaient à 80 % des manifestantes et ce, pendant 38 jours !

Le collectif du 5 février 2009 (CO.5.2.), alchimie sociale inédite, a rassemblé, dans l'unité, tous les Martiniquais, y compris les petits patrons. Des touristes ont même défilé à nos côtés ! La mobilisation, de grève générale, se transforme rapidement en un mouvement revendicatif, jamais vu depuis 1848, date de l'abolition de l'esclavage. Les manifestants sont plus de 35 000 dans les rues de Fort de France. Pour comparaison, c'est comme si 6 millions de Français avaient manifesté dans les rues de Paris pendant 38 jours !

C'est la fraternité entre les générations. Des inconnus se parlent, se congratulent. On rêve d'un monde meilleur. Oui, une autre Martinique est possible ! Les politiciens sont relégués en fin de cortège car pour nombre de manifestants, « Si on en est là c'est à cause d'eux, ils ont laissé filer la crise, ils ont baissé les bras devant Sarkozy ».

Avec la CDMT, les agents de Pôle emploi en tête de cortège !

Ils sont venus ils sont tous là, dans l'unité avec leurs camarades de Guadeloupe. Ceux de Pôle emploi, en tête de cortège sous la bannière de la CDMT, connaissent l'arrogance de Charpy et exigent qu'il plie bagage avec son dossier de fusion.

Honneur et respect à notre collègue Elie Domota – agent de Pôle emploi, leader du LKP en Guadeloupe – qui a su redonner confiance en un avenir meilleur à tous les opprimés du monde qu'ils soient Américains (la victoire d'Obama a remonté le moral des peuples de Martinique et de Guadeloupe notamment), du continent Africain, de l'Europe de l'Asie. Le monde

entier suit les événements aux Antilles françaises. Quel bonheur, au journal télévisé Danois, de voir un peuple Martiniquais mobilisé qui repousse, dans la capitale en feu, les gardes mobiles dépêchés depuis Paris pour mater avec brutalité la juste révolte.

D'où sont issus les leaders des luttes Antillaises, Elie Domota en Guadeloupe, Albéric Marcelin et Mario Moreau en Martinique ? De Pôle emploi pardi ! Est-ce un hasard ? Non car c'est bien dans cette institution que la lecture des « pwofitasyon », subies par les citoyens est la plus visible.

La mobilisation paie !

Quelques éléments de victoire actés dans un premier protocole d'accord en Martinique :

- 20 % de réduction des prix sur 100 familles de produits à compter du 14 avril 2009 ;
- 200 euros de hausse pour les bas salaires (y compris dans la sphère publique) pour tous ceux qui sont payés en dessous de 1,4 SMIC,
- une revalorisation salariale de 4 % pour tous ceux qui sont payés entre 1,4 et 1,6 SMIC et 2 % au-delà de 1,6 SMIC.

Les autres conquêtes sont consultables sur le site du collectif du 5 février*. La mobilisation se poursuivra le 17 avril 2009 à la préfecture, lors de la négociation sur le dossier explosif de l'emploi.

Pas moins de 25 points inscrits dans la plateforme du collectif et notamment le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement en outre mer, la modification des critères d'indemnisation du chômage pour permettre de passer de 30 à 70 % de demandeurs d'emploi indemnisés, le remboursement de toutes les aides fiscales et sociales par les employeurs qui auront licencié de manière abusive, des mesures de sauvegardes de l'emploi et de protection des entreprises Martiniquaises face à la concurrence extérieure.

Si les Martiniquais n'obtiennent pas satisfaction, le mouvement repartira de plus belle.

La mobilisation se maintient

Les états généraux de l'outre-mer, promis par Sarkozy, ne doivent pas être une mascarade.

Le collectif du 5 février 2009 privilégie, en Martinique les états généraux du peuple Martiniquais et

la reprise des négociations sur place avec tous les acteurs dont les revendications restent en suspens. Après la diffusion de l'émission « Les derniers maîtres de la Martinique », sur Canal +, au beau milieu de la mobilisation, qui a déclenché l'indignation du peuple Martiniquaise, d'aucun ont cherché, dans la presse nationale notamment, à donner un soupçon racial à cette mobilisation historique.

Or, des centaines de travailleurs métropolitains progressistes ont pris largement leur part à cette mobilisation aux côtés de leurs frères martiniquais. Nous sommes un peuple composite qui s'est soulevé contre l'injustice et contre la "Pwofitasyon" et particulièrement contre l'arrogance des Békés qui vivent grassement depuis trois siècles des labeurs et des souffrances des masses laborieuses de Martinique.

C'est encore eux, les Békés, qui, à coup de chèques de 300 à 1 000 euros, ont payé les organisateurs d'une contre manifestation dans la capitale, au risque de mettre le feu aux poudres. Nous sommes passés à côté du bain de sang suite à la révolte des jeunes à la Trénelle (quartier populaire de Fort de France). La gendarmerie a osé bombarder la maison des syndicats à l'aide d'un hélicoptère !

Le soutien du SNU/FSU

Le SNU/FSU s'est engagé immédiatement dans la lutte en Guadeloupe et en Martinique.

Concernant la fusion de l'ANPE et du régime d'assurance-chômage, le Directeur général se mure dans l'autisme. Il devrait pourtant se pencher sur les germes d'une nouvelle révolte des jeunes dans un avenir très très proche. Il devra desserrer l'étau d'une fusion/explosion en outre mer car les braises sont encore chaudes. Le 17 avril prochain, c'est le premier anniversaire de la disparition d'Aimé CESAIRE, qui répétait inlassablement : « La chance de la Martinique c'est le travail des Martiniquais ». Ce jour-là, à la Préfecture, les Martiniquais ne se contenteront pas de belles paroles.

« Ces relégués de la république » ont repris goût à la lutte. Ils savent que la métropole se prépare. Le partage de l'expérience et de la solidarité est acquis ! ■

Les camarades de la CDMT

<http://collectif5fevrier.blogspot.com>

Violences dans le travail

Nous avons tous été interpellés et affectés par le suicide de notre collègue Jacques Suchecki, conseiller au Pôle emploi de Saint Quentin Péri, mais nous sommes également préoccupés de l'augmentation inquiétante des gestes de désespoir et de violence de la part de salariés et d'usagers de Pôle emploi.

Une délégation du SNU a rencontré début avril, le professeur Michel Debout

Psychiatre, créateur d'un des premiers services d'urgence psychiatrique en 1974, professeur de médecine légale au CHU de Saint-Étienne, et conseiller à la commission du travail du Conseil Économique et Social, Michel Debout s'est intéressé depuis longtemps à la question des violences, et notamment à la violence extrême qui est celle du suicide. Il est l'auteur de plusieurs rapports sur ces questions et est à l'origine de la journée annuelle de prévention du suicide.

Le suicide une question sociale

Pour faire entrer, en 1992, la question du suicide dans les champs d'étude du Conseil Économique et Social, Michel Debout a dû vaincre bien des réticences. Le suicide, en effet, que l'on considère qu'il résulte d'une pulsion ou d'un choix, est généralement interprété comme un acte individuel. Or il est au contraire une question qui doit interpellier le fonctionnement de la société, d'une part parce qu'il a toujours des origines multiples (vie amoureuse, vie familiale, vie sociale, vie professionnelle...) qui ont interagi entre elles, d'autre part parce que le suicide ou la tentative de suicide, outre ses conséquences pour la personne concernée, provoque une onde de choc qui se propage douloureusement sur tous ses entourages (amoureux, familiaux, amicaux, professionnels, de voisinage...). Le suicide est donc bien une question de santé publique.

Suicide et travail

Dire que le suicide provient toujours de causes multiples, ne revient pas à nier ou à minimiser la part qui revient à la vie professionnelle et la responsabilité de l'employeur. Car si une vie professionnelle épanouie permet de supporter les aléas provenant des autres champs sociaux, les souffrances vécues dans le champ professionnel dégraderont les relations dans les autres sphères de la vie sociale. Or l'entreprise a une obligation de sauvegarde de la santé de ses salariés.

Mobiliser l'attention de l'opinion publique sur ces questions n'est pas une chose aisée. Les employeurs résistent puisque le suicide devient le stigmate de ce qui se passe mal dans l'entreprise. Cependant il y a bien une corrélation à établir entre suicide et travail. En effet, dans les dix dernières années, grâce à la sensibilisation

des acteurs et grâce à la place de la prévention dont l'effort doit être poursuivi, le nombre de suicides des jeunes a régressé de 30 %, et celui des plus de 60 ans a régressé de 10 %. Mais, sur la même période, le nombre de suicides des 30-60 ans, c'est-à-dire le noyau de la population en âge de travailler, est resté stable.

Suicide et précarité : les risques de la crise

En février 2008, puisque ce choix se détermine une année à l'avance, et à un moment où on ne prévoyait pas l'ampleur de la crise économique dans laquelle nous sommes entrés, la journée de prévention du suicide avait retenu pour 2009, le thème du lien entre suicide et précarité.

La santé mentale est toujours affectée par les conditions sociales. La crise économique de 1929 avait multiplié par deux le nombre de suicides dans les années qui avaient suivi.

Michel Debout préconise, depuis plus de dix ans déjà, la mise en place d'un accompagnement psychologique des personnes victimes de plans sociaux. Car si les pouvoirs publics ne s'en préoccupent pas, la crise économique et financière pourrait être suivie sur plusieurs années, d'une grave crise sociale et sanitaire.

L'exposition aux risques psychosociaux des salariés de Pôle emploi

Les salariés de Pôle emploi ont à ce niveau une double exposition aux risques psychosociaux.

Elle est pour partie en lien avec la relation qu'ils entretiennent à leur travail. D'une part parce que la transformation de leurs métiers provoque une crise des idéaux professionnels et une profonde déstabilisation. La disqualification dont ils sont l'objet de la part du politique peut aggraver cet état.

On se souvient par exemple de la phrase de Laurent Wauquiez, disant que les agents du service public de l'emploi ne pouvaient pas « se contenter de punaiser les offres d'emploi ».

D'autre part, parce que le travail d'intermédiation ne créant pas en soi d'emploi, en situation de crise économique, inévitablement, l'écart entre l'idéal que l'on voudrait atteindre et la réalité résultant de l'effort du travail s'accroît. Autrement dit, quelle que soit la qualité du travail fourni par les agents, il ne sera pas possible de placer plus de

demandeurs d'emploi qu'il n'y a d'emplois à leur proposer. Le sentiment d'impuissance du professionnel peut alors aller jusqu'à la désespérance s'il retourne contre lui-même les directives contradictoires de l'établissement.

Elle provient d'autre part de la confrontation permanente au mal-être des demandeurs d'emploi. Que ce soit à travers la violence explosant à l'accueil ou au cours de l'entretien, ou en apprenant la nouvelle du suicide d'un demandeur d'emploi qu'ils suivaient, les agents de Pôle emploi sont plus que jamais aux premières lignes de ce que Pierre Bourdieu appelait « la misère du monde ».

Nous devons en parler

Nous avons évoqué en Comité Central d'Entreprise notre préoccupation de la montée de ces violences et exprimé notre émotion face aux gestes désespérés de nos collègues. La direction a choisi d'y voir le prétexte de ne pas aborder les points à l'ordre du jour, autrement dit de déployer une stratégie d'entrave du dialogue social. Ce déni de la gravité des faits n'est pas responsable.

Selon Michel Debout, la seule façon d'éviter toute instrumentation de ces actes est d'accepter de les considérer avec un regard pluriel, et de s'en construire, collègues, direction, et organisations syndicales, une représentation partagée. Non pas pour se préoccuper de ce qui ne nous regarde pas, mais pour y comprendre ce qui nous regarde tous, c'est-à-dire en quoi le travail a joué un rôle dans le geste désespéré. Ainsi, un paragraphe de la lettre laissée par Jacques Suchecki, évoque explicitement ses conditions de travail. Un audit ou une expertise externe bien que nécessaire, serait à elle seule, en tout cas une réponse insuffisante : l'implication des agents, des organisations syndicales et de la direction permettra seule de construire une politique de prévention. ■

En aucun cas le SNU n'acceptera qu'une chape de plomb ne recouvre ces questions.

Michel Debout a été rapporteur de plusieurs études du CES 1993, Le suicide et sa prévention 1999, Travail, violence et environnement 2001, Le harcèlement moral



VISCERAL

de Rachid Djaïdani
Éditions Le Seuil - 2007

Il y a de bonnes surprises sur les ondes... La veille du Salon du Livre, Rachid Djaïdani fait partie d'une table ronde. Le temps n'est pas compté, l'animateur se fait discret, l'auteur, connu, est pour moi une découverte. Qu'est la vie sans rencontre, sans émotions? Viscéral n'est pas banal... Il faut mémoriser... Distraite, j'évoque vertical, radical. Le lendemain, à la « détective en herbe », le libraire me tend l'ouvrage en rappelant le titre avec énergie « Viscéral ». Je m'en souviendrai.

C'est le troisième ouvrage de Rachid Djaïdani, après Boumkoer et les Nerfs. L'auteur, qui est aussi comédien, boxeur, met en scène la vie quotidienne de la « tess ». Il faut un formidable talent pour y vivre, y survivre et l'écrire. Rachid Djaïdani est talentueux, courageux, vigoureux.

« Viscéral », c'est l'histoire de Lies qui vit dans une cité, mais qui se refuse à accepter cet univers. Tout simplement parce que la vie est sans frontières.

Il gère un taxiphone, mais sa vie est la boxe. Et la boxe mène à tout : à aider les petits frères en prison. À ne pas compter. N'est-ce pas la définition de la passion ?

Rachid Djaïdani relate l'univers de la boxe. La sueur, les bandelettes, le sac d'entraînement élimé, les pas sonores, les chaussures. C'est, à la fois, tout un attirail d'accessoires, mais aussi l'exultation de la condition virile. Supporter les coups, mais aussi les esquiver, se ménager. C'est une conception intelligente de la force stratégique, donc anticipatrice. Pour gagner, il faut se connaître, connaître ses limites et les dépasser. Il y a des règles : pas question de Kick boxing.

La vie sans amour n'est pas la vie. Shérazade, la jolie brune au regard de braise, l'accompagne dans sa trajectoire de fils de la cité. Lucide, rebelle, respectable, elle pousse la porte de la société française avec Lies. Ils sont prêts à franchir le seuil. Rattrapés par le « no future » de l'enfer de la banlieue, Lies meurt dans une totale confusion et avec lui s'effondre l'espoir d'un autre destin. Mektoub !

Marie-José Beaumont

En bref !

Flics ou agents !

Il est dorénavant demandé aux agents de Pôle Emploi de vérifier l'authenticité des pièces d'identité des demandeurs d'emploi. La loi précise que lors de l'entretien d'inscription, nous devons vérifier la recevabilité des pièces d'identité mais en aucun cas leur authenticité et de surcroît à leur insu.

Absorption ?

Ce sont finalement 920 personnes, pour l'essentiel des psychologues, qui vont quitter l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) pour rejoindre Pôle emploi, indique un rapport réalisé par les directeurs de l'AFPA et de Pôle emploi, Philippe Cailla et Christian Charpy, transmis aux partenaires sociaux le 3 avril. Il sera présenté au comité central d'entreprise et au bureau de l'AFPA, les 8 et 9 avril.

Texte lu par Noël Daucé

lors de la cérémonie funéraire

de notre camarade Bruno

Alcaraz, qui nous a quitté

le 27 décembre 2008, au nom

du Syndicat SNU TEFI (ANPE),

de son BN, collectif de direction

de cette CFDT ANPE dont

il fut membre.



À l'ami, le collègue, le copain, le compagnon À Bruno Alcaraz

Bruno était porteur d'une éthique de pensée, de vie, un militant du Service Public de l'Emploi : défense des autres, des agents, des salariés, des valeurs dans et hors de l'Agence.

À l'ANPE

Lorsqu'il a franchi « le saut » pour passer dans l'encadrement, ça n'a pas été justement un saut mais un passage naturel, en tout cas une continuité. La préparation à l'ENA, comme un test, un de ses défis, une de ses revanches sur le sort et la vie qu'il a dû se construire, la vie qui ne l'avait pas toujours épargné. Et dans sa vie professionnelle de cadre, chef d'agence (une grosse agence d'Aix notamment), responsable RMI au Conseil Général, puis DDA d'Aquitaine, il a su nous démontrer qu'on peut être cadre et garder ses valeurs. Que niché dans la superstructure, on n'est pas obligé de passer dans l'autre camp, de renoncer et de couler des jours heureux en piétinant tout ce qu'on a défendu le jour d'avant, la période passée à peine close. Quand on se disait, pour certains d'entre nous, c'est possible, on avait en mémoire le témoignage de la pratique de Bruno ou la dernière discussion avec lui. Un DDA tout juste nommé participant à une commission nationale cadres (syndicale), ce n'est pas si commun, surtout par les temps qui courent...

Kaléidoscope d'une vie

Nous avons quelques complicités communes, de celles issues de la fraternité militante, politique, engagée que d'autres appellent l'association des « anciens cyclistes », cyclistes d'un genre particulier, pédalant vers la recherche d'un nouveau monde (incarnée aujourd'hui par un certain facteur...)

Cela donne une grille de lecture, une lumière, qui font se reconnaître certains par des tics de vocabulaire détectables entre nous. La commune compréhension de ceux qui pensent comme le philosophe allemand que « la parole du passé est toujours un oracle. Vous ne l'entendez que si vous êtes les constructeurs de l'avenir et les interprètes du présent ».

Le passé comme mémoire fertile, pour résister au présent et envisager, dessiner un autre monde pour demain. Car Bruno avait une belle et sûre intelligence, polie par les lectures, les discussions contradictoires. C'était une référence. Lorsqu'un débat a traversé notre organisation sur la nature de cet objet volant non identifié baptisé Pôle Emploi, son avis m'a aidé à consolider mes hypothèses.

Et puis la vie tout court

Quelquefois nous avons pratiqué le troc de domicile l'été et je me souviens de ses consignes assez strictes pour assurer l'arrosage dans son jardin en terrasse de Mimet (là où il fut conseiller municipal) et l'entretien d'herbacées à feuilles cannelées qui assurent selon les utilisateurs le rêve et le rire facile. Tout cela à quelques encablures de la gendarmerie voisine...

Ses chaussures rouge fluo comme un point d'exclamation. Les soirées au « château » chez Jean-François lors des conseils nationaux et du concours consistant à placer un mot ou un corps de phrase le plus désopilant possible dans une intervention très structurée.

Son amour de la musique, du rock, Dylan, Led Zeppelin, Jeff Beck, Eric Clapton, Jimi Hendrix..., du foot, quitte à sécher une séance de nuit... de débats syndicaux tendance gothique flamboyant.

Mais ce que je retiens, ce sont les moments de sérénité, de bonheur, osons le mot, lors des négociations statutaires de 90, lorsqu'il habitait dans cette grande bâtisse avec des potes sur le haut de Marseille, ou dernièrement exerçant ses fonctions de DDA, tranquille et épanoui.

Maintenant, je vois sa silhouette se balançant avec sa démarche si particulière qui s'en va et ne se retourne pas ! Que la route te soit douce, et on n'est pas prêt de t'oublier, camarade et ami ! ■

Marseille le 30/12/08

La nouvelle convention UNEDIC

Tout d'abord il est remarquable que cet accord soit si court. On n'y parle pas du contrôle des demandeurs d'emploi qui avait fait tant débat lors de l'instauration du PARE en 2000. Sans doute parce que la question est réglée et que les sanctions pour non-recherche significative d'emploi vont être plus fortes, la loi étant passée par là. Pourtant, ce débat sur la recherche constitue une question non négligeable en cette période de fermetures d'entreprises, de licenciements et de croissance du chômage.

Les dessous de la « filière unique »

Cette convention prévoit de remplacer les quatre filières actuelles par une « filière unique », selon le principe d'« un jour cotisé = un jour indemnisé ». Si les primo demandeurs pourront bénéficier d'une indemnisation dès 4 mois de travail au lieu de 6 actuellement, leur nombre reste limité : 70 000 à 98 000 demandeurs d'emploi en plus par an selon l'UNEDIC. Le cliquet exigé par la CGPME qui imposait de justifier de 6 mois d'activité dans les 12 mois pour rouvrir des droits la fois suivante, a été supprimé par l'État. La durée maximale d'indemnisation est portée à 24 mois, contre 23 actuellement. Mais d'un autre côté, 63 % des chômeurs (ceux qui seraient entrés dans les filières B et C, le plus gros contingent d'inscrits soit quelque 900 000 personnes) verront leur durée d'indemnisation amputée de 1 à 9 mois, suivant les cas, avec l'ASS ou le RMI pour issue :

- Ceux qui auraient pu entrer dans la filière A (6 mois cotisés = 7 mois d'indemnisation) perdront 1 mois d'allocations,
- Ceux qui auraient pu entrer dans la filière B (16 mois cotisés = 23 mois d'indemnisation) perdront jusqu'à 7 mois d'allocations,
- Ceux qui auraient pu entrer dans la filière C (27 mois cotisés = 36 mois d'indemnisation) perdront jusqu'à 9 mois d'allocations.

Au final, en dépit d'un surcoût de 270 à 700 millions d'euros avancé par le patronat, la « filière unique » pourrait en réalité permettre à l'Unedic de faire de nouvelles petites économies sur le dos des privés d'emploi.

Précarité et déficit

Jusqu'en 2008, 60 % des entrées au chômage résultaient de la fin de contrats précaires (intérim, CDD...), principale cause du déficit de l'Unedic qui s'élève actuellement à 5 milliards d'euros. En effet, sur les 24 milliards annuels consacrés à l'indemnisation des chômeurs, 7 milliards viennent secourir une partie des salariés précaires, pour qui le chômage est typiquement récurrent, tandis que le produit des cotisations issues de ces types d'emplois n'atteint qu'1 milliard d'euros.

Avant de songer à baisser les cotisations chômage, il faudrait peut-être augmenter celles des employeurs qui, usant et abusant de la précarité, font supporter leurs choix économiques à la collectivité tout entière.



Des milliards ont été dégagés pour les banques, aucun coup de pouce n'est prévu pour l'Unedic. Le montant des allocations et leur mode de calcul restent les mêmes : leur niveau stagnera à 57,4 % de l'ancien salaire brut bien que les syndicats aient souhaité le porter, modestement, à 60 %.

Rien ne changera non plus pour les jeunes de moins de 25 ans : la ridicule « prime forfaitaire » de 300 € (remboursable !) envisagée un temps est tombée aux oubliettes, le patronat ayant estimé qu'ils seront les premiers bénéficiaires de l'assouplissement des règles d'entrée.

Quelques rescapés du naufrage

Les seniors semblent épargnés : les 50 ans et + conservent une durée d'indemnisation spécifique maximale de 36 mois, même si la période cotisée augmente (36 mois d'activité contre 27). Mais le texte prévoit par ailleurs de reculer progressivement, de 60 ans et demi actuellement à 61 ans début 2010, l'âge à partir duquel l'indemnisation chômage peut être maintenue jusqu'à liquidation de la retraite à taux plein, au plus tard à 65 ans. Ce qui augmente le risque de se retrouver sans allocation en attendant la retraite [1].

Épargnés aussi les travailleurs saisonniers : le seuil des trois saisons au terme desquelles ils ne pouvaient plus bénéficier de l'assurance-chômage est supprimé.

L'indemnisation de la CRP (dispositif destiné aux licenciements économiques dans les entreprises de moins de 1 000 salariés, soit 25 % des licenciements actuels), est considérablement améliorée puisqu'elle sera maintenue à 80 % du salaire brut antérieur durant les 8 premiers mois au lieu de trois dans son ancienne version, puis à 70 % durant les quatre mois restant. Mais elle ne concernera que les personnes licenciées à compter de mercredi 1er avril 2009 voire seulement du 9 avril.

La prime de 500 € est financée par l'État pour les nouveaux chômeurs qui n'auront cotisé que deux mois dans les 28 derniers mois. Ce dispositif, dont on ne pourra bénéficier qu'une fois, s'appliquera à compter de mercredi 1er avril 2009 et jusqu'au 31 mars 2010.

La baisse des cotisations

Dès le 1er juillet 2009, une baisse des cotisations chômage à hauteur de 0,5 point par an pourra s'appliquer si le résultat d'exploitation de l'Unedic présente un excédent de 500 millions d'euros sur un semestre [2]... En gros, cet accord va permettre aux patrons d'empêcher l'excédent de l'assurance-chômage sous forme de baisse des cotisations sans améliorer la couverture des demandeurs d'emploi.

Dans un contexte de crise majeure où le chômage explose, les destructions d'emplois salariés se multiplient et donc les rentrées de cotisation baissent de fait, la diminution des cotisations chômage est irresponsable.

Impact de la réforme

Si la crise se poursuit et s'installe, les durées d'indemnisation maximales joueront à plein et le renforcement de la couverture des plus précaires ne suffira pas à limiter la sortie de nombreux chômeurs du système et le basculement d'une bonne partie d'entre eux dans les minima sociaux. ■

[1] L'allocation équivalent retraite (AER), minima social amélioré qui permettait aux chômeurs âgés en fin de droits de ne pas sombrer à l'ASS ou au RMI en attendant de pouvoir bénéficier de leur retraite, est supprimée dès le 1er janvier.

[2] Si les comptes de l'assurance-chômage sont excédentaires depuis trois ans, son déficit cumulé s'élève toujours à 5 milliards d'euros.

Le retour du fils prodigue

Jean-Louis Tauzin est un homme heureux. Il vient d'être nommé directeur de « Pôle emploi services », l'ex-GARP. Son CV a convaincu le DG Christian Charpy de lui accorder une place de choix dans le nouvel organigramme. Retour sur une carrière hors-normes.

Des débuts prometteurs

Diplômé de Sup de Co, Jean-Louis Tauzin débute sa carrière de commercial dans la grande distribution, en 1985 chez Auchan. Puis, il tâte du milieu bancaire, comme directeur marketing au Crédit Agricole. Quelques fonctions plus tard, dans des sociétés pharmaceutiques et une société de conseil, le voici en 1998 directeur-adjoint de l'Assedic de Midi-Pyrénées, avant d'être promu quelques années plus tard, directeur de l'Assedic de Haute-Normandie. Les choses sérieuses peuvent enfin commencer.

Une sélection très précise

C'est en 2004 que les premières velléités de suivi des demandeurs d'emploi par le privé se concrétisent. L'UNEDIC donne son accord pour qu'un premier panel de 6 000 chômeurs "éloignés de l'emploi" soit sous-traité à un organisme qui reste à choisir. La notion d'éloignement de l'emploi pour l'UNEDIC est en réalité le risque pour l'institution de devoir verser des allocations pendant la durée maximale, soit vingt-trois mois. Le choix du panel se fera donc sur des demandeurs d'emploi venant de s'inscrire, et leur "coût potentiel" est calculé en multipliant le montant de l'allocation mensuelle par vingt-trois... Quelle que soit la somme facturée ensuite par l'officine privée, si elle est inférieure à ce coût maximum, l'UNEDIC jugera avoir réalisé des économies.

Un carnet d'adresses bien exploité

Après avoir obtenu fin 2004 que l'expérimentation se déroule à Rouen et Lille, le directeur Assedic de Haute-Normandie se met en congé de l'institution et se retrouve directeur général d'une filiale créée début 2005, Ingeus France. Aucun appel d'offres n'a eu lieu, ce que souligne la Cour des Comptes : "[l'UNEDIC] n'a procédé à aucune forme de publicité, même restreinte, et elle n'a pas engagé

une étude des offres disponibles". Ingeus, société australienne, n'a pas d'expérience de l'emploi en France et ne peut compter que sur le carnet d'adresses de son nouveau directeur. La filiale française est donc créée cahin-caha, avec un bureau loué dans le 8e arrondissement de Paris et un DRH débutant qui ne sait pas trop par où commencer. Mais peu importe, puisque le marché est déjà signé.

Des résultats mitigés

Dès 2005, le directeur-adjoint de l'Assedic de Lille/Lomme juge qu'Ingeus "puise dans le vivier que nous leur proposons. Ils n'ont pas de fonds de commerce et cherchent à en créer un". La directrice d'Ingeus/Lille reconnaît que "nous n'avons pas d'équipe commerciale, mais nous travaillons en partenariat avec certaines entreprises de la région. Elles sont aussi en relation avec l'ANPE. Après,

les demandeurs d'emploi après un CDD très court, a un calcul différent : il y a en réalité un taux Ingeus de reclassement de 44,3 %... très proche du taux ANPE, et pour un coût cinq à six fois plus élevé.

Les affaires continuent

Malgré ces résultats plus que moyens, l'expérimentation est reconduite pour la période 2007-2008, le panel augmentant de 6 000 à 46 000 personnes. Ce sont dix-sept officines privées qui sont choisies, avec une place de choix, réservée à Ingeus France. Par ailleurs, les contacts privilégiés d'Ingeus France avec le conseil général des Hauts-de-Seine, le département le plus riche de France, permettent à Jean-Louis Tauzin de signer deux contrats : Énergies Emploi 92, pour le suivi de certains rmistes, et la Maison de l'Emploi des Hauts-de-Bievre, pour le suivi intensif de jeunes chômeurs.

Retour à la maison

Alors quelle peut bien être la motivation de Jean-Louis Tauzin pour revenir dans le giron du service public de l'emploi depuis juin 2008 ? Le statut quasi-privé de Pôle emploi et les nouvelles possibilités de création de filiales commerciales l'ont-elles tenté ? Ses attaches avec Ingeus France sont-elles restées solides au point d'envisager de futurs partenariats ? Est-ce simplement un calcul personnel pour sa carrière, ou l'offre amicale d'emploi par Christian Charpy était-elle tout simplement irrésistible ?

En attendant des réponses, les fidèles employés de l'ANPE et des Assedic qui travaillent depuis des années avec des moyens sans cesse en diminution pourront citer à leur DG cette parabole de Luc (15 : 11-32) : "Voilà tant d'années que je te sers sans avoir jamais désobéi à tes ordres ; et, à moi, tu n'as jamais donné un chevreau pour festoyer avec mes amis. Mais quand ton fils que voici est arrivé, lui qui a mangé ton avoir avec des filles, tu as tué le veau gras pour lui !" ■

Nino

ingEus ©
une bonne idée Jean-Louis !!!

Une affaire rentable

En effet, alors même que le papier peint des bureaux rouennais et lillois d'Ingeus n'est pas encore sec et que les "coachs" en emploi ne sont pas encore embauchés, Jean-Louis Tauzin sait déjà que chaque demandeur placé par ses soins rapportera 4 300 euros. (2 800 euros de prise en charge + 300 euros à la signature d'un contrat de travail + 600 euros après 13 semaines d'emploi + 600 euros après 7 mois), et même 6 000 euros si le demandeur a plus de cinquante ans...

Un montant à rapprocher du coût ANPE qui est de 700 euros par chômeur. De plus, l'institution ne peut pas, elle, choisir les personnes à accompagner et a pour consigne de les traiter tous sur un pied d'égalité, qu'ils représentent un "risque d'indemnisation de longue durée" pour l'UNEDIC ou qu'ils soient sans aucune allocation.

c'est au plus réactif de jouer". Tout est dit. C'est à qui débusquera au plus vite les offres d'emploi, et peu importe si ce sont des contrats de quelques jours. Sur 2 957 demandeurs d'emploi contactés par l'ANPE locale, 1 517 ont accepté fin septembre 2005 un rendez-vous chez Ingeus Lille. Le suivi a été effectué pour 1 201 d'entre eux, et 315 ont retrouvé une activité professionnelle.

Une lecture à géométrie variable

Les conclusions de cette première expérimentation, fin 2006, varient selon l'organisme qui les rapporte : l'UNEDIC ou Ingeus parlent de 67 % de reclassement. Mais ce taux a changé durant l'été 2006, car la réussite n'est plus fondée sur l'obtention d'un emploi d'au moins dix jours en six mois, mais sur un emploi d'au moins... un jour. L'ANPE, qui, voit elle, revenir invariablement dans ses locaux

Solidarité ou individualisme ?

La mise en œuvre récente d'une mutuelle d'établissement obligatoire a soulevé un débat au sein des personnels de l'ex-ANPE. En particulier, des collègues contestent le caractère obligatoire de cette couverture. Ceci mérite que l'on s'y attarde.

Un peu d'histoire

Le système actuel de sécurité sociale a été élaboré par le Conseil national de la résistance pendant la 2e guerre mondiale, même s'il existait déjà des systèmes de couverture sociale avant guerre. Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 imposent un régime de protection obligatoire pour tous. Il est financé par les cotisations patronales et salariales et géré par les organisations syndicales et patronales. Plus de soixante ans après, il perdure, même si son financement est mis à mal. Les cotisations sociales assurent toujours plus des 2/3 des dépenses de santé. Depuis les années soixante, les remboursements ont été diminués, des franchises ont été créées, et la participation individuelle des assurés est imposée pour les actes médicaux ou les consultations (forfait hospitalier, participation forfaitaire aux consultations chez le médecin, etc.), quel que soit le niveau de revenus des patients. Le grand principe qui a prévalu à la création de ce régime de protection sociale, que beaucoup nous envient « Payer selon ses moyens, se soigner selon

ses besoins », est bien éloigné des choix uniquement financiers faits aujourd'hui.

Pourquoi le régime de sécurité sociale est-il obligatoire ?

Parce que le caractère obligatoire est LA condition d'une solidarité collective permettant à chacun d'être couvert individuellement. Parmi nous, beaucoup vont cotiser durant toute leur vie professionnelle sans vraiment bénéficier du système. Ils auront une longue vie sans pépin majeur. Et tant mieux pour eux. D'autres, au contraire, connaîtront de graves ennuis de santé, des accidents aux lourdes conséquences. Ils bénéficieront de soins coûteux dont ils auraient été privés si la sécurité sociale et les mutuelles n'existaient pas.

Parmi les libéraux, les plus extrémistes militent en faveur de la suppression de la sécurité sociale. Ce n'est pas un hasard. Le libéralisme, c'est la défense de la responsabilité purement individuelle. À chacun de s'assurer ou non contre les accidents de la vie. Sur le papier, ça peut paraître séduisant. Mais

cette théorie ne résiste pas à l'épreuve des faits. Les États-Unis en sont un bon exemple. Seuls les riches ou ceux qui sont bien couverts par leur entreprise, parce qu'ils ont un bon emploi bénéficiant d'une bonne prévoyance. C'est toute la différence entre l'assurance individuelle et la solidarité. Et cette solidarité face à la maladie, au vieillissement, à la perte de salaire, s'exerce entre celles et ceux qui ont un revenu et toute la population qu'il s'agisse des enfants, des personnes âgées ou de tout autre individu sans ressources financières.

Et les mutuelles ?

Les mutuelles existent depuis bien avant la sécurité sociale. Mais, elles ont pris de plus en plus de place du fait de la baisse globale des remboursements de cette dernière. En règle générale, l'adhésion à une mutuelle est facultative. Sauf dans le cas des mutuelles d'entreprise. Le caractère obligatoire de celles-ci répond au même principe de solidarité que le régime général de sécurité sociale. De plus, pour que l'employeur et les salariés n'aient pas à

payer de cotisations et d'impôts sur la subvention de l'entreprise (considérée comme une rémunération), le législateur a imposé le caractère obligatoire de la mutuelle d'entreprise.

La solidarité et son corollaire, l'obligation, représentent un choix de société : collectivement, nous assurons la sécurité de chacun ; chacun contribue à la sécurité collective.

Un système de couverture purement individuel et facultatif en est un autre : chacun pour sa part... ■

Claude Cherblanc

Collectivement, nous assurons la sécurité de chacun ; chacun contribue à la sécurité collective.



Bientôt le printemps, envie de mincir ?

Pôle emploi vous propose un petit régime... à Vichy!

Les sites ex-ANPE vont contrôler l'identité des demandeurs d'emploi non indemnissables en passant la pièce d'identité aux rayons ultraviolets...

La délation légalisée

Demander une pièce d'identité à l'inscription n'est pas choquant. Après tout, on en exige une pour retirer un recommandé ou pour effectuer un paiement par chèque. Ce qui est nauséabond, c'est la procédure qui nous est présentée.

Si l'agent d'accueil constate, aux UV, qu'une pièce d'identité est fautive. Il n'en dit rien à l'intéressé, qui va bénéficier d'un PPAE virtuel. En clair, au lieu de dire aimablement au demandeur d'emploi : « Monsieur, je suis désolé, votre pièce d'identité n'est pas valable, nous ne pouvons donc pas vous inscrire », on lui laissera à penser que tout est normal. Le chef passera un coup de fil au service des fraudes de l'Assedic, qui alertera la police.

Ne soyons pas complices de cette ignominie !

Toute la procédure a été expliquée en réunion de service et présentée comme un acte professionnel banal. Un de plus, c'est tout. C'est ignoble. Nous sommes au service du public, pas des indics ! D'aucuns diront que ça se pratiquait déjà dans les ex-Assedic. Et alors ? Ce n'est pas une raison pour ne pas dénoncer la malhonnêteté de cette affaire. Les syndicats des deux organismes avaient déjà manifesté, en 2007, leur opposition aux pratiques de flicage. La DG souhaite aller encore plus loin. Elle mijoterait un projet de transmission automatisée des données aux préfetures. ■

L'avenir de l'ADASA

Le bouleversement institutionnel que nous vivons depuis la création de Pôle Emploi n'épargne pas l'Adasa. Au chaos imposé à l'ensemble des personnels par la « marche forcée » de la fusion, la direction générale et ses complices syndicaux ajoutent les menaces de suppression pure et simple de notre association et plus grave encore la destruction de nos œuvres sociales.

Après 4 mois de négociations acharnées, 7 réunions de négociation totalisant 40 heures de face à face, le directeur général vient de nous accorder une augmentation de 33 % de notre budget.

Ce n'est pas un cadeau de la direction de Pôle Emploi à l'ADASA, c'est la simple application de la loi et du code du travail qui interdit la discrimination entre les salariés d'une même entreprise. Les agents des Assedic bénéficient d'une subvention égale à 2.5 % de la masse salariale pour les œuvres sociales, il était donc obligatoire pour la direction d'aligner ce pourcentage pour les agents de droit public. Il aura fallu agiter la menace d'une action judiciaire, argumentée par nos avocats, pour que Christian Charpy daigne se conformer à la loi.

Mais nous ne sommes pas dupes !

Pour la direction, malheureusement secondée par quelques syndicats minoritaires, la disparition de l'Adasa reste à l'ordre du jour : l'accord RH, signé par la CFDT, CGC, CFTC et UNSA ne garantit pas le maintien de l'Adasa au-delà du 31 décembre 2009.

La première victoire du SNU, sur l'augmentation de notre subvention, ne doit pas masquer la prochaine bataille majeure pour le maintien de nos droits aux activités sociales : gagner les premières élections professionnelles de Pôle Emploi sera à ce titre vital. Cette prochaine victoire est à notre portée ! Nous en avons les moyens, la volonté, les compétences nécessaires.

Notre bilan est éloquent

Comme à chaque étape majeure de notre syndicalisme depuis 37 ans, nous sommes capables de construire notre futur.

Dès 1981, nous avons obtenu la majorité au sortir des urnes et avons alors créé l'Aide aux vacances, la bourse de rentrée scolaire, l'aide à la formation, les prêts sociaux, la moyenne économique. En 1984, nous créons les Adasa régionales pour une action au plus proche du terrain, tout en continuant à développer les prestations : voyages nationaux et régionaux, prime de départ à la retraite...

En 1987, nous sortons victorieux d'un conflit avec le contrôleur d'état qui voulait diminuer notre subvention. Mauvais perdant, il nous envoie la Cour des comptes qui finira par acter en 1992 notre bonne gestion de la subvention allouée. Nous poursuivons notre développement en créant le prêt au logement locatif, la bourse d'activité jeunes, l'allocation orphelin.

En 1994, le nouveau DG, Michel Bon nous colle un audit avec pour mission de démontrer que notre politique conduit au gouffre financier. Hélas pour lui, l'audit conclu à la bonne gestion des affaires de l'Adasa ; il s'en ira sévir à France Télécom qu'il conduira à une situation proche de la faillite.

De 1997 à 2000, 2 millions de francs supplémentaires sont arrachés à la DG pour les prêts sociaux et nous obtenons une augmentation du nombre de postes administratifs pour traiter les prestations. Nous soutenons, par ailleurs, nos collègues des Dom en créant les structures nécessaires aux Antilles et à la Réunion permettant de répondre à leurs besoins spécifiques.

De 2000 à 2008, création du site intranet, de la bourse d'activités Adultes, de l'aide au logement locatif, revalorisation importante de l'aide aux vacances, de la moyenne économique, sans oublier de revendiquer une hausse de notre budget : 14 millions d'euro en 2008 contre 8 en 2000 (hors chèques restaurant).

2009 : poursuivre notre action, construire notre avenir

Dès le 1er trimestre, nous redistribuerons aux agents les gains obtenus à l'issue des dernières négociations. Chaque collègue verra sa moyenne économique majorée de 10 points avec rattrapage au 1er janvier 2009 : 2 millions d'euros supplémentaires viendront améliorer le niveau des prestations servies.

Les menaces qui pèsent sur l'Adasa, n'ont jamais été aussi graves. La loi de fusion semble imposer l'application du code du travail dans notre Établissement. Même si cette interprétation de la loi reste sujette à caution pour les œuvres sociales selon notre avocat, la direction générale s'engouffre dans cette brèche pour nous imposer la mise en place de comités d'entreprises régionaux en lieu et place de l'Adasa.

Créer 29 comités d'entreprises régionaux et supprimer l'Adasa semble être la voie choisie par la direction pour appliquer une vieille recette qui a fait ses preuves : « diviser pour mieux régner ».

Maintien d'une structure nationale

Nous devons déborder cette déclinaison mortifère de la loi en exigeant le maintien d'une structure nationale, seule garante de l'équité territoriale, seule garante d'une politique nationale d'œuvres sociales, seule garante de l'indispensable transparence quant à la gestion de l'argent délégué.

A l'Adasa, la totalité des prestations est servie au même taux que l'on habite Lille, Nantes ou

Nice. La mutualisation permet de prendre en compte les disparités géographiques, sociales, structurelles.

Avec les CE, les plus petites régions, dont le budget sera calculé suivant la masse salariale régionale, seront obligatoirement sous dotées financièrement. À l'inverse, la région siège, qui concentre l'encadrement supérieur et donc les plus hauts salaires, aura un budget largement surévalué. Ce n'est pas cette « démocratie du plus riche » que nous voulons.

Comme nous ne voulons pas non plus d'une gestion opaque des affaires, l'Adasa rend des comptes chaque année devant ses instances pluri-syndicales. Elle est soumise au contrôle permanent d'un commissaire aux comptes et de l'URSSAF ; ses bilans financiers sont publics et diffusés sur l'intranet.

Cette transparence est plus que nécessaire quand on s'aperçoit que la direction est actuellement incapable de nous fournir le moindre bilan des CE du Rac ou du FNOSP.

Dépasser les difficultés

La direction a beau jeu de se cacher derrière la loi pour nous affirmer « le code du travail s'applique, il faut mettre en place des CE ». Le code du travail s'applique dans les entreprises qui emploient du personnel dans les conditions du privé (article L2321). Ce n'est pas le cas dans Pôle Emploi où cohabitent 2 statuts dont l'un (public) est d'ailleurs largement surreprésenté.

Cette faille dans la logique directionnelle doit être largement exploitée : nous pouvons accepter les CE et la création d'un CCE pour ce qui concerne les prérogatives économiques (marché de l'entreprise, droit d'alerte, recours aux experts.) mais nous devons exiger une structuration particulière de la gestion des activités sociales et culturelles à l'instar de ce qui s'est mis en place au CEA (commissariat à l'énergie atomique) : rassembler l'ensemble des élus de CE et du CCE au sein d'une association chargée de gérer les œuvres sociales des 45000 salariés de Pôle Emploi.

Cette association pourra sans difficulté poursuivre et amplifier le travail que nous avons su impulser à travers 37 années de développement de l'Adasa. Cette structuration particulière sera l'outil indispensable pour défendre nos valeurs syndicales : un syndicalisme inventif, revendicatif, à l'écoute permanente des préoccupations du personnel, au souci constant de lutter pour la réduction des inégalités. ■

Michel Brevart



Nos signatures sont vos voix. Nous ne les braderons pas !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefisu.org

Relances ? Qui fait quoi ?

Nous sommes en crise, la production des marchandises, des services et des valeurs diminuent et le chômage, quel que soit le système de comptage, augmente. Et de plus en plus sévèrement, au point que l'on parle de risque de dépression, (c'est le mot qui a caractérisé la grande crise de 1929) au moins dans certaines parties du monde.

Cette crise est dite systémique, c'est-à-dire que c'est tout le système qui déraile. Elle est globale comme l'est l'économie du monde. Elle est inédite car elle touche non seulement les institutions financières mais aussi l'industrie, les services, les matières premières énergétiques, minières et agricoles, les échanges commerciaux, le système monétaire et la situation écologique de la planète. Les limites géographiques du marché ont été quasiment atteintes. Ça fait beaucoup et on serait en droit de voir la "gouvernance mondiale" se coordonner pour proposer un plan de relance à la façon New Deal de Roosevelt et Keynes au milieu des années trente qui, lui, a eu de l'effet. Pourtant ce n'est pas le cas. Car tous les pays ne sont pas placés à la même enseigne et certains dirigeants jouent perso et espèrent utiliser la crise pour se "refaire la cerise" chez eux, dans leur continent ou dans leur monde. Patrons et salariés sont très rarement du même côté du manche !

Pays vendeurs et acheteurs

On peut classer les pays en deux catégories : ceux qui ont une économie de l'offre (ils vivent beaucoup sur le commerce extérieur en vendant leurs produits manufacturés) et ceux qui ont une économie de la demande (ils achètent beaucoup à l'extérieur). La Chine est dans le premier cas, les USA dans le second. L'Europe est loin d'être homogène et ses pays se distribuent dans les deux catégories. L'Allemagne vend, la France achète plus qu'elle ne vend et l'Angleterre idem.

Pour "acheter", les USA ont surtout développé depuis 50 ans une pratique du crédit en jouant sur le dollar, monnaie de référence du commerce depuis 60 ans dont ils ajustent le cours un peu à leur guise. Être la première économie mondiale, ça aide.

Justement la crise a commencé par les institutions financières liées aux subprimes, puis d'une baisse de la consommation et donc des commandes auprès des pays vendeurs et une chute de la croissance chinoise de 12 à 7 %.

La Chine fabrique et... finance les Américains

Les réserves monétaires de la Chine, à peu près 2 000 milliards de dollars, sont en bon du trésor américain. Énorme et dangereux. Elle fabrique pour les Américains et en plus elle les finance. On voit bien la bombe à retardement qui se met en place. Le retardement dépendra de l'efficacité du plan de relance qu'Obama arrivera à mettre en œuvre. 840 milliards de dollars sont prévus pour une relance de la consommation... et le congrès vient de le voter. En attendant, la Chine a décidé de faire une vraie relance par la consommation chez elle avec un investissement interne à hauteur de 700 milliards de dollars et en passant au maximum ses commandes auprès des industriels chinois.

Et la France ?

La France est très loin de ces chiffres. Les économistes parlent, à son propos, de pratiques de "Free rider" (traduisez par passager clandestin) ce qui signifie qu'elle compte sur le train de la relance des autres pays de l'Europe pour relancer son économie. Elle ne prévoit pas de relance par la consommation mais, au contraire, veut resserrer un peu plus la ceinture de ses consommateurs et ne relance que les banques, l'automobile et l'aviation.

On savait que Sarko voulait faire baisser le coût du travail, le plan de relance en administre un peu plus la preuve. 2009 risque bien de rendre la vie encore plus dure pour les salariés et les chômeurs !

Ils viennent de s'en apercevoir et l'ont dit fortement le 30 janvier. De même pour les DOM : Guadeloupe, Martinique, Guyane et bientôt La Réunion. Il faut continuer. ■

Claude Kowal

Les retraites Américaines et la crise: le cas d'un informaticien retraité.

André habite Brooklyn, un des cinq quartiers de New York. Il travaillait à Manhattan dans un organisme de la ville de NY qui se consacre au reclassement des délinquants à leur sortie de prison. Il s'occupait du centre de gestion informatique. C'est loin des Job Center (les équivalents de l'agence) mais c'est aussi une activité de reclassement. Avant 73, il vivait et travaillait en France. Il est en retraite depuis 2008. Sa femme, ancienne institutrice, est aussi à la retraite. Il est difficile de comparer leurs revenus comme salariés à ceux de salariés pour un job équivalent en France tant les postes de dépenses d'un budget familial sont différents: études et frais de santé qui atteignent parfois des sommes astronomiques. Les impôts aussi, prélevés directement sur les salaires, modifient grandement le profil du budget familial. Pour simplifier, on dira qu'il fait partie de la « middle class ».

Comment fonctionnent les retraites aux USA ?

Quant à la retraite, c'est encore plus différent. Cela varie d'un état à l'autre, d'une ville à l'autre et surtout d'une entreprise à l'autre. Et tout cela est bousculé profondément depuis six mois, par la crise. Même si c'est très variable suivant les situations, il y a des repères. Pour faire simple, elle se compose de trois parties. La plus faible est la « social security pension ». Tout le monde y a droit, en principe. Elle représente selon la durée d'activité et le niveau des salaires une valeur qui varie de 12 000 à 18 000 \$. C'est-à-dire, peu de chose, compte tenu du coût de la vie et des hausses spectaculaires sur les biens de la consommation courante de l'an dernier: énergie, nourriture, loyer dans les villes, etc. Vivre avec cette seule pension, signifie être en dessous du seuil de pauvreté. Et il y a beaucoup de monde dans ce cas.

Cette partie fonctionne selon le principe de répartition et c'est le gouvernement fédéral qui fixe les règles et les évolutions. Mais pas de parité dans la gestion.

Ensuite il y a la « corporate pension » qui est variable d'une entreprise à l'autre et même, pour les fonctionnaires, d'un état ou d'une ville à l'autre. Les salariés des entreprises avec syndicats sont toujours bien mieux lotis mais comme on le sait, les syndicats, même américains, ont du mal à s'implanter. On trouve une extrême diversité de situation mais dans tous les cas il s'agit d'une capitalisation. Parfois elle est composée d'actions de l'entreprise elle-même. En cas de crise, on peut imaginer les effets. De fait, cela permet aux patrons de travailler avec une part du capital composé de la retraite des salariés et des retraités. Ailleurs on trouvera des actions « blue chip » en principe stables sauf depuis 10 mois. Et toutes les nuances entre les deux cas existent et dépendent de l'entreprise qui d'ailleurs les délègue souvent aux fonds spéculatifs (Hedge fund). Ceux qui ont perdu beaucoup avec les produits dits toxiques. C'est la « corporate pension » qui est la cause majeure des catastrophes des retraités américains.

La troisième partie, pas toujours accessible aux faibles revenus, est appelée la part 401K. Sous ce terme, se cache une mesure fiscale plafonnée qui permet de défiscaliser une partie du revenu s'il est investi pour la retraite. Quand on l'utilise, après le départ à la retraite, on doit payer un quitus d'impôt. Sur la partie 401K, les salariés peuvent choisir dans quelle classe de risque, ils vont investir. Des obligations par exemple avec le risque de voir comme à General Motors, la faillite de l'entreprise et de ses propres obligations. André perçoit aussi une retraite sécu et une complémentaire française.

Quel est le bilan avec la crise ?

Pour lui, c'est clair, la part « corporate » à perdu jusqu'à 35 % malgré une prudente vente, il y a un an, de certaines actions. Sinon, cela aurait été de plus de 50 %. Quant à la part 401 K, composée de produits stables, elle a baissé mais moins (~10 %). La retraite de sa femme fonctionnaire de l'État fonctionne par répartition et n'a pas évolué. Sa retraite française non plus. En tout une baisse très sérieuse bien que plus faible que d'autres salariés middle class.

Au fait que se passe-t-il pour la part de capitalisation de la retraite de l'agence ? Le silence de la DG est étourdissant.

Vous souvenez-vous des discours de Michel Bernard, l'œil pétillant et la bouche gourmande, sur le bonheur que serait la capitalisation ? Il fallait le croire ! ■

Claude Kowal

Pas cher et sur mesure, le nouveau contrat AUTO PASS de Marc a tout pour être compétitif

VOTRE DEVIS EN QUELQUES CLICS SUR GMF.FR

Renseignez-vous au 0 820 809 809 (0,12 € TTC/mn), dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr

Assurément gagnant avec la GMF

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 41130 Orléans cedex 9 et ses filiales GMF Assurance et la Saavegarde.

Pôle Emploi: le SNU demande un plan d'urgence

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefifsu.org

« Modes d'Emplois » est édité par le SNU, Syndicat National Unitaire Pôle Emploi FSU, 43/45 rue de Javel, Paris XV^e. syndicat.snu@pole-emploi.fr

Directeur de la publication : Éric Almagro Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Cati Madec, catherine.madec@pole-emploi.fr
Tél : 02 98 04 67 21 ou 06 30 33 12 67 et Claude Cherblanc – c.cherblanc@orange.fr – claudette.cherblanc@pole-emploi.fr – Tél : 06 29 66 18 42
Comité de rédaction : Éric Almagro, Anne Bérard, Sylvette Uzan-Chomat, Noël Daucé, Claude Kowal, Sabine Landrevie, Éric Planchette, Joseph Romand, Philippe Sabater, Emanuel M'hedhbi, Colette Pronost, Isabelle Tessier. Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 | Conception graphique : Thierry Palau | Illustrations : Michèle Le Bas | Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777 | N° CPPAP : 0907 S 06221.
Abonnement : quatre numéros par an, 6 € | www.snutefifsu.org

snu.
PÔLE EMPLOI FSU